

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 563

16 mars 2009

SOMMAIRE

AC Alternative	27003	I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV ...	26990
Amco Invest S.à. r.l.	27024	I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV ...	26990
Art-Bâti Promotions Sàrl	27024	KB Lux Money Market Fund	26980
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	26984	Laredo S.A.	26984
BSI Luxembourg S.A.	27003	Lehman Brothers (Luxembourg) S.A.	26979
BSI S.A., Succursale de Luxembourg	27003	LRI Invest Money Select EUR	27002
Business Risk Consultancy s.à.r.l.	27021	MARSIM S.C.I.	27023
Canal Illimited S.A.	26982	Media Marketing Communication	26981
CCR Funds	26980	Merrill Diamond Funds	26988
CMC Group Financial Company S.A.	27023	Merrill Diamond Funds	26995
Credem International (Lux)	26978	M & P 5 S.à r.l.	27014
Cutec S.A.	26982	Overland	27006
Dexia Equities L	26979	Parnuk S.A.H.	26978
Drummond Moore Investments S.A.	27013	Parnuk S.A.H.	26978
DWS Government Liquidity Fund	26986	Philos Asset Management	26995
DWS Government Liquidity Fund	26986	Pierrri s.à r.l.	27021
DWS Renten Direkt 2013	26987	Pradera Central & Eastern Fund	26995
DWS Renten Direkt 2013	26987	Publi Europe S.A.	26985
DWS Vario Flex I	26990	Resolution Quadrangle S.à r.l.	27024
DWS Vario Flex I	26989	Saekacoatings	26985
DWS Vario Flex II	26987	Sefani SA	27010
DWS Vario Flex II	26988	Stolt-Nielsen S.A.	26982
DWS Vario Flex III	26987	Swisscanto (LU) Equity Fund	26995
DWS Vario Flex III	26987	Um Ries S.A.	27013
DWS World Funds	26985	Um Ries S.A.	27014
DWS World Funds	26985	Um Ries S.A.	27014
Foxitec S.A.	26984	United Investors Sicav	26981
Fundamentum Asset Management S.A.	26981	Valau Holding S.A.	26986
GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l.	27013	Vivaro Holdings S.A.	26986
Glitnir Bank Luxembourg S.A.	26979	von der Heydt Vermögensverwaltungs- fonds	26994
Global Retail Investors S.C.A.	26993	von der Heydt Vermögensverwaltungs- fonds	26994
Harlock Sàrl	27023	Your Tacs S.A.	27008

Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.546.

Les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société, le *31 mars 2009* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, Rapport du Réviseur et Approbation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2008,
2. Répartition du résultat de l'exercice,
3. Décharge à donner aux Administrateurs,
4. Nominations statutaires et détermination de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2009,
5. Divers.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à l'Assemblée peuvent se faire représenter par voie de procuration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009032254/1913/18.

Parnuk S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 35.817.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société PARNUK S.A.H. sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du *17 avril 2009* à 14h00 au siège social de la société, au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit de la conservation des livres de la société.
5. Mesures prises pour la conservation des valeurs ou sommes revenant aux créanciers et aux actionnaires dont la remise n'a pas pu être effectuée.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 14 avril 2009.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2009033177/792/19.

Parnuk S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 35.817.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société PARNUK S.A.H. sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du *17 avril 2009* à 10h00 au siège social de la société, au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du liquidateur et décharge à accorder au liquidateur pour l'exécution de son mandat;
2. Clôture de la liquidation et nomination du commissaire à la liquidation;
3. Fixation de la date d'une assemblée générale ultérieure;
4. Divers.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 14 avril 2009.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2009033178/792/17.

Glitnir Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.652.

Les actionnaires de Glitnir Bank Luxembourg S.A. (la "Société") sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant notaire le 3 avril 2009 à 11h30 (heure du Luxembourg) au siège social 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution volontaire de la Société; et
2. Nomination de KPMG ADVISORY S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si au moins cinquante pour cent du capital social émis est présent ou représenté et les décisions ne seront valablement adoptées que si elles sont approuvées par au moins deux tiers des votes émis à l'assemblée.

Chaque action est assortie d'un droit de vote.

Référence de publication: 2009033179/250/17.

Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.564.

Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., en sursis de paiement
article 60-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier
Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 3 avril 2009 à 9h00.

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs et fixation de leur rémunération;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033180/536/17.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de Dexia Equities L aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 1^{er} avril 2009 à 13 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2008
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 30 mars 2009 auprès de Dexia Equities L, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Madame Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009033183/755/27.

KB Lux Money Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.357.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 1^{er} avril 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033184/755/20.

CCR Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.582.

Les actionnaires de CCR Funds (la "Société") sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires (l'"Assemblée") qui se tiendra au siège social de la Société, le vendredi 27 mars 2009 à 11 heures en vue d'examiner les points d'agenda suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2008.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009025864/755/26.

Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 63.825.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 50, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, le jeudi 2 avril 2009 à 10h00 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009033187/321/14.

United Investors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 129.617.

Les actionnaires d'United Investors Sicav (la "Société") sont invités à participer à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'"Assemblée") qui se tiendra au siège de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, le jeudi 26 mars 2009, à 11h et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2008.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, cinq jours francs avant l'Assemblée, informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009028372/755/28.

Media Marketing Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 10 avril 2009 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033195/1267/16.

Canal Illimited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.310.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 07 avril 2009 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033189/1267/15.

Cutec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.274.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 02 avril 2009 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033190/1267/15.

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.179.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of Stolt-Nielsen S.A. (the "Company") will be held at the offices of Services Généraux de Gestion S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, on Thursday, March 26, 2009 at 2:00 p.m., for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the holding of the Annual General Meeting on March 26, 2009, in variation from the date (third Thursday in April) set forth in Article Twenty-Four of the Articles of Incorporation;
2. To consider the Reports of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, Independent Auditors ("Réviseur d'entreprises"), on the consolidated financial statements and the unconsolidated financial statements of the Company;
3. To approve the consolidated balance sheets and statements of operations of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008;
4. To approve the unconsolidated balance sheets and statements of profit and loss of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008;
5. To approve the determination of dividends and allocation of profits of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008, namely (i) approval of an interim dividend of Fifty Cents (U.S. \$.0.50) per Common Share and One-Half Cent (U.S. \$ 0.005) per Founder's Share declared on November 13, 2008 and paid on November 26, 2008 and (ii) transfer of all undistributed profits to the retained earnings of the Company;

6. To discharge the Directors of the Company in respect of the proper performance of their duties for the fiscal year ended November 30, 2008;
7. In conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article Five of the Company's Articles of Incorporation, to
 - (i) continue the validity of the authorized capital of the Company, i.e. Sixty Five Million (65,000,000) Common Shares and Sixteen Million Two Hundred Fifty Thousand (16,250,000) Founder's Shares, each of no par value, and
 - (ii) approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorizing the Board to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash with respect to all authorized but unissued Common Shares, resulting from the exercise of stock options under the Company's 1997 Stock Option Plan (such Plan approved by the Shareholders of the Company at the Annual General Meeting held May 2, 1997)
 each of the foregoing actions to be effective through August 31, 2010 or such other date as the Shareholders of the Company may determine at a general meeting;
8. To authorize the Company, or any wholly-owned subsidiary, to purchase Common Shares of the Company, from time to time in the open market, provided
 - (i) the maximum price to be paid for such Common Shares shall not be higher than the higher of the price of the last independent trade and the highest current independent bid on the Oslo Stock Exchange and shall be in conformity with applicable standards, if any, concerning such purchases that may be established by the regulatory regimes in such countries where the Common Shares are listed or admitted for trading,
 - (ii) the minimum price to be paid for such Common Shares shall not be less than the "stated value" (i.e. U.S. \$1.00 per share) thereof, and
 - (iii) other conditions for trading shall be in conformity with applicable standards, if any, concerning such purchases that may be established by the regulatory regimes in such countries where the Common Shares are listed or admitted for trading,
 and further provided such purchases are in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg Company Law, such authorization being granted for purchases completed on or before August 31, 2010;
9. To elect seven directors of the Company to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their respective successors have been duly elected and qualified;
10. To elect Jacob Stolt-Nielsen as Chairman of the Board of Directors of the Company; and
11. To elect PricewaterhouseCoopers S. à r. l. as the Independent Auditors ("Réviseurs d'entreprises") to audit the consolidated financial statements and the unconsolidated financial statements, of the Company, for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders.
 The Annual General Meeting shall be conducted in conformity with the quorum and voting requirements of the Luxembourg Company Law and the Company's Articles of Incorporation, in particular for agenda item (7), the general vote of all shares of the Company voting together (i) with a quorum of fifty per cent (50%) of the shares eligible to vote being present or represented when the meeting is first convened and (ii) a two-thirds affirmative vote of those shares present or represented at the meeting being required.
 The Board of Directors of the Company has determined that Shareholders of record at the close of business on February 23, 2009 will be entitled to vote at the aforesaid meeting and at any adjournments thereof.

Dated: March 2, 2009.

JACOB STOLT-NIELSEN
Chairman of the Board

The following documents may be inspected at the registered office of the Company and copies may be obtained for free thereat upon request

- 1) the Reports of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, Independent Auditors ("Réviseurs d'entreprises"), on the consolidated financial statements and the unconsolidated financial statements of the Company,
- 2) the Report by the Board of Directors of the Company in respect of the financial statements of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008,
- 3) the unconsolidated balance sheet and statements of profit and loss of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008,
- 4) the consolidated balance sheet and statements of operations of the Company for the fiscal year ended November 30, 2008,
- 5) the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorizing the Board to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash,
- 6) the list of nominees for the election of directors,
- 7) the Proxy Card with the return envelope provided for such purpose. The giving of such Proxy will not affect shareholder right to revoke such Proxy or vote in person should he/she later decide to attend the meeting.

Référence de publication: 2009028354/755/79.

Foxitec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.276.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 02 avril 2009 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009033192/1267/15.

Laredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.573.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 01 avril 2009 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009033193/1267/15.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 1, rue de la Brasserie à Diekirch, le mercredi 25 mars 2009 à 17 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2008
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise
4. Ratification de la cooptation d'administrateurs et nominations statutaires
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2009
6. Divers

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée, soit au siège social situé 1, rue de la Brasserie à Diekirch, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009027126/800485/21.

Publi Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 33.068.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 09 avril 2009 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033196/1267/15.

DWS World Funds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 30.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014093/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07238. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

DWS World Funds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 30.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014098/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07236. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Saekacoatings, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 39.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 01 avril 2009 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033197/1267/15.

Valau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 02 avril 2009 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033198/1267/15.

Vivaro Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 107.199.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 10 avril 2009 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033199/1267/15.

DWS Government Liquidity Fund, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 20.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014099/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07246. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

DWS Government Liquidity Fund, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 20.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014100/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07248. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

DWS Renten Direkt 2013, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 07.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014143/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07262. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

DWS Renten Direkt 2013, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 07.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014146/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07258. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

DWS Vario Flex III, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 13.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016305/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10518. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

DWS Vario Flex III, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 13.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016306/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10520. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

DWS Vario Flex II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 13.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016308/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10509. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

DWS Vario Flex II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 13.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016310/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10510. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Merrill Diamond Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 138.733.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of the month of February.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Merrill Lynch International, whose registered office is at Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, registered with the Companies House, London, under number 02312079 (the "Sole Shareholder") represented by Me Joachim Cour, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 February 2009, being the sole shareholder of, and holding all the shares in issue in "Merrill Diamond Funds" (the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, incorporated by deed of the undersigned notary on 21 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1412 of 9 June 2008 and registered with the RCS under number B 138.733.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of all of the three hundred ten (310) shares with no par value in issue in the Company so that the decisions can validly be taken on all items of the agenda and no prior convening notice is required.

(B) The item on which the resolution is to be passed is the following:

Agenda

- Amendment of article twenty-five of the Articles to insert the following wording between its paragraph five and paragraph six:

(v) for so long as a market disruption event (as defined from time to time by the Board and set out in the Prospectus) is continuing and there has been no relevant market disruption event amendment (as defined from time to time by the Board and set out in the Prospectus).

(C) The Sole Shareholder decides to take the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to insert the following wording between its paragraph five and paragraph six:

(v) for so long as a market disruption event (as defined from time to time by the Board and set out in the Prospectus) is continuing and there has been no relevant Market Disruption Event Amendment (as defined from time to time by the Board and set out in the Prospectus).

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Merrill Lynch International, ayant son siège social au Merrill Lynch Financial Center, 2 King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Royaume-Uni, enregistrée au "Companies House" sous le numéro 02312079 ("l'Actionnaire Unique"), représentée par Me Joachim Cour, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2009, étant l'unique actionnaire de "Merrill Diamond Funds" (la "Société"), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, constituée par acte du notaire instrumentant du 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1412 du 9 juin 2008 et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.733.

Le comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

(A) L'Actionnaire Unique détient toutes les trois cent dix (310) actions sans valeur nominale émises par la Société, et que l'Actionnaire Unique a eu connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce à tout droit à une convocation préalable de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Décision de procéder à la modification de l'article vingt-cinq des statuts de la Société afin d'insérer le texte suivant entre ses paragraphes cinq et six:

"(v) pour autant qu'un évènement perturbateur des marchés (tel que défini de temps en temps par le Conseil et indiqué dans le Prospectus) est en cours et qu'il n'y a pas eu de modification à un évènement perturbateur des marchés (tel que défini de temps en temps par le Conseil et indiqué dans le Prospectus) appropriée".

(C) L'Actionnaire Unique décide de prendre la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Actionnaire Unique décide d'insérer le texte suivant entre les paragraphes cinq et six de l'article vingt-cinq des statuts de la Société:

"(v) pour autant qu'un évènement perturbateur des marchés (tel que défini de temps en temps par le Conseil et indiqué dans le Prospectus) est en cours et qu'il n'y a pas eu de modification à un évènement perturbateur des marchés (tel que défini de temps en temps par le Conseil et indiqué dans le Prospectus) appropriée".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. COUR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7177. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009030045/242/83.

(090036724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

DWS Vario Flex I, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 13.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016314/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10514. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

DWS Vario Flex I, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 13.01.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016312/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10511. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.317.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009024665/242/11.

(090031970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.317.

In the year two thousand nine, on the twelfth of February.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF-SICAV, société d'investissement à capital variable, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 141.317, incorporated by a deed of M^e Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on August 25, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 2318 of 23 September 2008.

The meeting is opened at 3.00 p.m., Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 131,818 shares in circulation, 101,541 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on January 28, 2009.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- Modification of article 9.2.
- Modification of article 25.3.
- Modification of article 26.1.
- Modification of article 28.3.
- Appointment of Messrs Dominique Jooris and Anthony Martin as additional directors until the Annual General Meeting of 2010.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify article 9.2. as follows:

"9.2. Redemption applications for shares shall be received before a determined hour on a business day preceding a Valuation Day as provided for in the relevant Issue Document to be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day. Failing so, the redemption application shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Day."

Second resolution

The general meeting decides to modify article 25.3. as follows:

"25.3 Article 24 applies to such meetings."

Third resolution

The general meeting decides to modify article 26.1. as follows:

"26.1 In case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund or Class at the Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons of and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing."

Fourth resolution

The general meeting decides to modify article 28.3. as follows:

"28.3 Payments of distributions to holders of registered Shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time."

Fifth resolution

The general meeting decides to appoint two additional directors:

- Dominique Jooris, with address in 60 Chiddingstone Street, London, SW6 3T, United Kingdom,
- Anthony Martin, with professional address in 2 Rue Sigismond Thalberg, 1201 Geneva

The term of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2010.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le douze février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF-SICAV, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 141.317 et constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence

à Mondorf-les-Bains, en date du 25 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2318 du 23 septembre 2008.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 131.818

actions en circulation, 101.541 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 28 janvier 2009.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Modification de l'article 9.2.
- Modification de l'article 25.3.
- Modification de l'article 26.1.
- Modification de l'article 28.3.
- Nomination de Messieurs Dominique Jooris et Anthony Martin comme administrateurs supplémentaires jusqu'à l'assemblée générale de 2010.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9.2. comme suit:

"9.2 Les demandes de rachat d'actions devront être reçues avant une certaine heure d'un jour ouvrable précédent le jour d'évaluation, tel que prévu dans le Document d'Émission, en vue de les traiter à la Valeur Nette d'Inventaire, telle que déterminée pour ce jour d'évaluation. A défaut, les demandes de rachat d'actions seront traitées à la prochaine valeur nette d'inventaire."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 25.3. comme suit:

"25.3 Les dispositions de l'Article 24 s'appliquent à ces Assemblées Générales, sauf si le contexte l'exige autrement."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 26.1 comme suit:

"26.1 Dans l'hypothèse où, pour une raison quelconque, survient une modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire ou si l'environnement économique le commande, le Conseil d'administration de la Société peut procéder au rachat forcé de toutes les actions du Sous-Fonds ou de la classe ou des classes en question. Un tel rachat se fera à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation effectifs des investissements et du montant des frais y relatifs) à la date à laquelle tous les actifs du Sous-Fonds auront été réalisés. La décision du Conseil d'administration sera publiée à l'intention des actionnaires de la Société avant la date effective du rachat forcé et indiquera les raisons et la procédure du rachat forcé: pour les actionnaires mentionnés dans le registre des actionnaires, la notification interviendra par le biais d'un avis envoyé à ces derniers à l'adresse indiquée dans ledit registre."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 28.3. comme suit:

"28.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires:

- Dominique Jooris, avec adresse au 60 Chiddingstone Street, Londres, SW6 3T, Royaume-Uni,

- Anthony Martin, avec adresse professionnelle au 2 Rue Sigismond Thalberg, 1201 Genève.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6096. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009024664/242/145.

(090031965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

GRI, Global Retail Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.550.

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A.", en abrégé "GRI", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.550, constituée suivant acte reçu le 23 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 512 du 6 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres en date du 23 janvier 2009, les actions étant nominatives.

III.- Il ressort de la liste de présence que sur les 44.341 (quarante-quatre mille trois cent quarante et une) actions, représentant l'intégralité du capital social, 37.081 (trente-sept mille quatre-vingt-une) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 665.115,- (six cent soixante-cinq mille cent quinze Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 24.254.527,- (vingt-quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-sept Euros) à EUR 23.589.412,- (vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent douze Euros), par remboursement aux actionnaires en réduisant la valeur nominale des actions.

2. Modification afférente du premier Paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 665.115,- (six cent soixante-cinq mille cent quinze Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 24.254.527,- (vingt-quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-sept Euros) à EUR 23.589.412,- (vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent douze Euros) par remboursement aux actionnaires de EUR 15,- (quinze Euros) par action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

"The corporate capital of the Company is set at EUR 23,589,412.- (twenty-three million five hundred eighty-nine thousand four hundred and twelve Euros), divided into 44,341 (forty-four thousand three hundred forty-one) shares without par value."

Version française

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 23.589.412,- (vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent douze Euros), divisé en 44.341 (quarante-quatre mille trois cent quarante et une) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6773. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031270/211/66.

(090038508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

von der Heydt Vermögensverwaltungsfonds, Fonds Commun de Placement.

Das konsolidierte Verwaltungsreglement des von der Heydt Vermögensverwaltungsfonds in Luxemburg wurde beim Register de Commerce et des Sociétés von Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Von der Heydt Kersten Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009027533/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00296. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

von der Heydt Vermögensverwaltungsfonds, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsurkunde des Verwaltungsreglements des von der Heydt Vermögensverwaltungsfonds in Luxemburg wurde beim Register de Commerce et des Sociétés von Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Von der Heydt Kersten Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009027551/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00293. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Swisscanto (LU) Equity Fund, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsrat der Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A., der Verwaltungsgesellschaft des Fonds Swisscanto (LU) Equity Fund gemäss den Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat gemäss Artikel 8 der Satzung der Verwaltungsgesellschaft und Artikel 15 - "Die Verwaltungsgesellschaft" der Vertragsbedingungen des Fonds beschlossen:

Mitteilung an die Anteilhaber des Teilfonds Swisscanto (LU) Equity Fund - Selection European Real Estate

Der Teilfonds Swisscanto (LU) Equity Fund - Selection European Real Estate wird mit Wirkung zum 23. März 2009 liquidiert. Aufgrund eines anhaltend geringen Volumens ist eine kosteneffiziente Verwaltung des Teilfonds nicht mehr möglich.

Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009031717/250/14.

Merrill Diamond Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 138.733.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Henri Hellinckx.

Référence de publication: 2009030046/242/10.

(090036728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pradera Central & Eastern Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 430 du 27 février 2009, page 20636, de la mention du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés du règlement de gestion de Pradera Central & Eastern Fund:

au lieu de: "Le règlement de gestion daté du 12 février 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 février 2009.",

lire: "Le règlement de gestion daté du 12 janvier 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 février 2009."

Référence de publication: 2009032659/267/11.

Philos Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 144.869.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth of February.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Currency Capital Management, S.L., a private limited liability company (sociedad mercantil de responsabilidad limitada) with registered office at Principe de Vergara 7, 28001 Madrid, incorporated under the laws of Spain and registered with the trade and companies register of Madrid under volume 25.649, book 0, page 128, section 8, sheet M-462237 and with Spanish tax identification code B-85445666,

here represented by Mr Yannick Arbaut, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal.

Said proxy, after having been initialled *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of Philos Asset Management (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may, in particular, act as the general partner (associé gérant commandité) of Philos Currency Fund, an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) subject to the act of 13 February 2007 under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a board of managers (the Board) of no less than two (2) members.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and replaced, with or without cause, by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the Board.

Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signatures of a member with an A signature and a member with a B signature. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one member of the Board, whose signature legally commits the Company.

The Board may appoint one or more person(s) under its responsibility, either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. In such a case and for daily matters only, the Company is committed towards third parties by the sole signature of that (these) person(s).

The Board is also authorised to appoint a person, either a member of the Board or not, for the purposes of performing specific functions defined by the Board.

Subject to the approval of the Board, a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

If the Board has more than two members, the Board shall appoint a chairman among its members for a limited or unlimited period of time. The chairman will preside at the meetings of the Board. The Board may choose a secretary who need not to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings and of the resolutions to be passed by the Board. In case of tied vote, the chairman has a casting vote.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be

sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager/the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

Currency Capital Management, S.L.: one hundred and twenty five shares (125)

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Statement and Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Manuel Domínguez-Blanco, consultant, born on 10 January 1973 in Madrid (Spain) and residing at Bocangel n° 5, 28028 Madrid (Spain); Mr Domínguez-Blanco has an A signatory power;

José Ramón Gómez, consultant, born on 10 February 1982 in Guadalajara (Mexico) and residing at 88 Teresa Street, Daly City, CA 94014 (California; United States of America); Mr Gómez has an A signatory power; and

Raymond Joseph Nicolas Goebel, employee, born on 27 June 1950 in Luxembourg (Luxembourg) and residing at 109, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg (Luxembourg); Mr Goebel has a B signatory power.

2. Ernst & Young with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg as been appointed as the external auditor of the Company;

3. the registered office is established at 7, rue d'Amsterdam, L-2611 Luxembourg (Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le six février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Currency Capital Management, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnole (sociedad mercantil de responsabilidad limitada), avec siège social à Principe de Vergara 7, 28001 Madrid, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Madrid sous Tome 25.649, Livre 0, Page 128, Section 8, Feuille M-462237 avec le code d'identification fiscale espagnol B-85445666,

ici représentée par Maître Yannick Arbaut, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de Philos Asset Management (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de Philos Currency Fund, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par la loi du 13 février 2007 sous forme d'une société en commandite par actions.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales à cent Euros (100 EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) d'au moins deux membres.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et révoqués, avec ou sans cause, par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la compétence du Conseil.

Envers des tiers, la Société s'engage en toute circonstance par la signature conjointe d'un autre gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B. Dans ses relations courantes avec l'administration publique, la Société est valablement représentée par un gérant, dont la signature engage légalement la Société.

Le Conseil peut désigner une ou plusieurs personnes sous sa responsabilité, actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société dans tous les domaines de la gérance et des affaires quotidiennes de la Société. Si tel est le cas et uniquement quant aux affaires quotidiennes, la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature de cette (ces) personne(s).

Le Conseil est aussi autorisé à désigner une personne, membre du Conseil ou non, afin de remplir certaines fonctions à tout niveau de la Société.

Sous réserve de l'accord du Conseil, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Si le Conseil a plus que deux membres, le Conseil désignera un président parmi ses membres. Le président présidera la réunion du Conseil. Le Conseil peut choisir un secrétaire qui sera ou non gérant et qui tiendra les minutes de l'assemblée et des résolutions adoptées par le Conseil. Dans le cas d'une parité de vote, la voix du président sera prépondérante.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra

être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur

d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les statuts ont été déterminés et les parts ont été souscrites comme suit:

Currency Capital Management, S.L. a souscrit cent vingt cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Évaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Manuel Domínguez-Blanco, consultant, né le 10 janvier 1973 à Madrid (Espagne) et demeurant à Bocangel n° 5, 28028 Madrid (Espagne); Mr Domínguez-Blanco a un pouvoir de signature A;

José Ramón Gómez, consultant, né le 10 février 1982 à Guadalajara (Mexique) et demeurant à 88 Teresa Street, Daly City, CA 94014 (Californie, Etats-Unis); Mr Gómez a un pouvoir de signature A; et

Raymond Joseph Nicolas Goebel, employé privé, né le 27 juin 1950 à Luxembourg (Luxembourg) et résidant au 109, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg (Luxembourg); Mr Goebel a un pouvoir de signature B.

2. Ernst & Young avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg a été nommé réviseur d'entreprises de la Société;

3. le siège social de la société est établi au 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg (Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : Y. ARBAUT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5797. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009024662/242/383.

(090031880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

LRI Invest Money Select EUR, Fonds Commun de Placement.

Durch Beschluss des Vorstands der LRI Invest S.A. vom 11. März 2009, mit Zustimmung der Depotbank LBBW Luxembourg S.A. wird das Sondervermögen LRI Invest Money Select € ("Fonds") zum 17. April 2009 ("Liquidationsdatum") aufgelöst, da das Fondsvermögen dauerhaft unter einem Betrag liegt, welcher von der Verwaltungsgesellschaft als Mindestbetrag für die Gewährleistung einer effizienten Verwaltung des Fonds angesehen wird. Etwaige Liquidationserlöse, welche nicht innerhalb von 6 Monaten an die Anteilhaber verteilt werden konnten, werden bei der "Caisse des Consignations" in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist hinterlegt. Die Konten und Bücher des Fonds werden hinterlegt und für fünf Jahre aufbewahrt.

Munsbach/Luxembourg, den 16. März 2009.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2009033186/2501/12.

AC Alternative, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements, in Kraft getreten am 17. Februar 2009, für den Fonds AC Alternative wurde am 10. März 2009 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. März 2009.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009033225/8040/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03177. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

BSI S.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 17.598.

BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.425.

PROJET DE TRANSFERT

L'an deux mille neuf le dix mars,

par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg

ont comparu

1) BSI S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Magatti 2, inscrite au Registre du commerce de Lugano sous le numéro CH-5143012351-6, agissant au nom de sa succursale au Grand-Duché du Luxembourg, établie à 6, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence B 17598,

ici représentée par Madame Astrid Wagner, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, Suisse, le 6 mars 2009,

2) BSI Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 76-78 Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 74425, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, en date du 1^{er} février 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 2000, numéro 269. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 6 août 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2378 du 30 septembre 2008;

ici représentée par Madame Angélique Badot, LL.M, prénommée, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de BSI Luxembourg S.A., par résolutions circulaires en date du 9 mars 2009.

La procuration donnée par BSI S.A., ainsi que les résolutions circulaires de BSI Luxembourg S.A., après avoir été paraphés ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le conseil d'administration de la société BSI S.A., société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Magatti 2, inscrite au Registre du commerce de Lugano sous le numéro CH-5143012351-6 ("BSI S.A." ou le "Sujet Transférant") ayant une succursale au Grand Duché du Luxembourg, établie à 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 17.598, numéro d'identité 1957 32 00 082 (la "Succursale"), et

le conseil d'administration de la BSI Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 74.425, numéro d'identité 2000 22 04 259 (la "Société Reprenante"),

ont, pour le Sujet Transférant par résolutions circulaires prises en date du 4 mars 2009 et pour la Société Reprenante par résolutions circulaires prises en date du 9 mars 2009, décidé de soumettre aux actionnaires respectifs des deux sociétés le présent

Projet de transfert

(le "Projet de Transfert")

aux termes duquel, BSI S.A. transférera une partie de son patrimoine professionnel avec actifs et passifs, conformément aux articles 308bis-6 à 308bis-14 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi") consistant dans sa branche d'activité avec toutes ses activités bancaires exercées à travers la Succursale, comprenant tous les actifs et les passifs de la Succursale qui s'y rattachent (la "Branche d'Activités") à la Société Reprenante, moyennant une rémunération consistant en actions de la Société Reprenante (ci-après le "Transfert"). Cette Branche d'Activités constitue un ensemble qui, du point de vue technique et sous l'angle de l'organisation, exerce une activité autonome de la Succursale et est susceptible de fonctionner par ses propres moyens.

Le présent Projet de Transfert est basé sur un bilan de la Succursale tel qu'établi au 31 décembre 2008.

Les termes du présent Projet de Transfert ont été soumis au conseil d'administration du Sujet Transférant et approuvés par ce dernier en date du 4 mars 2009 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Reprenante prévue autour du 20 avril 2009, soit après l'écoulement d'un délai d'au moins un mois suivant le dépôt et la publication de ce Projet de Transfert conformément à l'article 9 de la Loi.

a) Éléments actifs et passifs du patrimoine professionnel de la Succursale à transférer:

Conformément à l'article 308bis-8 (2) b) de la Loi, un inventaire qui désigne clairement les éléments du patrimoine actif et passif qui seront transférés est établi.

Tous les actifs et les passifs de la Succursale sont apportés à la Société Reprenante et consistent notamment en les éléments suivants:

A) Actifs (voir Annexe A):

- liquidités;
- portefeuille;
- créances sur les établissements de crédit;
- créances envers clients avec toutes les garanties y attachées, tels que des gages ou hypothèques;
- Immeubles (tels que définis ci-dessous), mobilier, machines, PC Hardware;

B) Passifs (voir Annexe B):

- engagements envers banques;
- engagements envers clients;

C) Contrats (voir Annexe C)

- toutes les relations avec les clients de la Succursale;
- les contrats en cours, étant tous les contrats conclus entre la Succursale et des tiers au nom de la Succursale: contrats d'entretien, contrats d'assurances, contrats de location mobilier, contrats de services externes, contrat fournisseur produit carte de crédit, contrat de confidentialité, contrats avec des gestionnaires externes, contrats de bail immobilier;
- les contrats de travail, étant tous les contrats de travail des employés affectés à l'activité de la Succursale.

(ii) Les actifs immobiliers appartenant à la Succursale et étant transférés dans le cadre du Transfert consistent en un bloc d'appartements dans un immeuble en copropriété sis 6, avenue Marie-Thérèse, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, sous la section F de la Ville-Haute, numéro 722/946, lieu-dit "avenue Marie-Thérèse", maison, place d'une contenance de cinq ares 20 centiares:

1. Le lot numéro VINGT-ET-UN (21):

soit la propriété privative et exclusive du magasin avec dépôt numéro UN (1) au rez-de chaussée, avec DEUX CENT QUARANTE-TROIS virgule CINQUANTE millièmes (243,50/1.000) dans les parties communes, y compris le sol.

2. Le lot numéro VINGT-NEUF (29):

soit la propriété privative et exclusive du dépôt numéro DEUX (2) avec deux réserves à l'entresol, avec DEUX CENT VINGT-CINQ millièmes (225/1.000) dans les parties communes, y compris le sol.

3. Le lot numéro HUIT (8):

soit la propriété privative et exclusive de la réserve numéro UN (I) au sous-sol, avec SEPT virgule DIX millièmes (7,10/1.000es) dans les parties communes, y compris le sol.

4. Le lot numéro NEUF (9):

soit la propriété privative et exclusive de la réserve numéro DEUX (II) au sous-sol, avec CINQ virgule SOIXANTE millièmes (5,60/1.000es) dans les parties communes, y compris le sol.

5. Les lots numéro VINGT-CINQ (25) à VINGT-HUIT (28) inclusivement:

soit la propriété privative et exclusive des garages numéros QUATRE (4), CINQ(5), SIX (6) et SEPT (7) au rez-de chaussée,

avec QUATORZE virgule QUATRE-VINGT millièmes (14,80/1.000es), faisant TROIS virgule SOIXANTE-DIX millièmes (3,70/1.000es) pour chaque garage, dans les parties communes, y compris le sol, (ensemble les "Immeubles").

Titre de propriété

Les parts d'immeubles précitées appartiennent à la Succursale pour les avoir acquises en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1988, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 avril 1988, Volume 1119, numéro 62.

Une liste exhaustive de tous les actifs et passifs du patrimoine professionnel de la Succursale et de tous les contrats à transférer est annexée au présent acte comme Annexes A, B et C qui resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

b) Valeur totale des éléments actifs et passifs du patrimoine professionnel de la Succursale à transférer:

Conformément à l'article 308bis-8 (2) c) de la Loi, la valeur totale des actifs et des passifs transférés est établie comme suit:

- La valeur totale des actifs transférés est de CHF 3.400.076.598,01.
- La valeur totale des passifs transférés est de CHF 3.385.076.598,01.

L'inventaire des actifs et passifs transférés présente donc, conformément à l'article 308bis-8 alinéa 3 de la Loi, un excédent d'actifs.

c) Liste des rapports de travail à transférer:

Les parties au Contrat de Transfert ont établi une liste des trente-six (36) contrats de travail à transférer.

Cette liste est annexée au présent acte parmi les documents de l'Annexe C/3 et restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

d) Effet juridique du Transfert:

Le Transfert produira ses effets (i) entre parties au 1^{er} janvier 2009 et (ii) vis-à-vis des tiers à la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Reprenante approuvant ledit Transfert sous la condition préalable de l'enregistrement du Transfert à l'Office du registre de commerce du Canton de Tessin (Suisse).

Par l'effet du Transfert, sous condition de l'approbation du Transfert tel que décrit dans le présent Projet de Transfert par l'assemblée générale de la Société Reprenante, l'ensemble du patrimoine professionnel de la Succursale avec actifs et passifs sera transféré de plein droit à la Société Reprenante, conformément à l'article 308bis-6 de la Loi et au présent Projet de Transfert. A cette occasion, le notaire luxembourgeois instrumentant procédera aux formalités de transcription et de mutation requises concernant la propriété des Immeubles.

Ainsi, tous droits et obligations de la Succursale vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Reprenante et la Société Reprenante assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de la Succursale.

e) Rémunération du Transfert:

Tout le patrimoine professionnel de la Succursale avec actifs et passifs sera transféré à la Société Reprenante pour sa valeur comptable au 31 décembre 2008, égale à un montant de quinze millions de francs suisses (CHF 15.000.000).

Ledit Transfert sera rémunéré par cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles de la Société Reprenante, sans valeur nominale. La Société Reprenante va procéder à l'émission de ces 150.000 actions nouvelles par une augmentation de son capital social actuellement de quatorze millions de francs suisses (CHF 14.000.000) pour le porter à vingt neuf millions de francs suisses (CHF 29.000.000).

Cette augmentation de capital social sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Société Reprenante prévue autour du 20 avril 2009, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

f) Modalités de remise des actions de la Société Reprenante:

Les nouvelles actions de la Société Reprenante seront émises sous forme nominative et inscrites au nom de BSI S.A. dans le registre des actions nominatives de la Société Reprenante.

La transmission des actions aura lieu immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires de la Société Reprenante appelée à se prononcer sur le Transfert.

g) Date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent le droit de participer aux bénéfices de la Société Reprenante:

Les nouvelles actions émises par la Société Reprenante donneront le droit de participer aux distributions des bénéfices de la Société Reprenante immédiatement à compter du 1^{er} janvier 2009.

h) Date de prise d'effet du Transfert du point de vue comptable et fiscal:

D'un point de vue comptable et fiscal à l'égard de la Société Reprenante, du Sujet Transférant et de la Succursale, le Transfert sera considéré comme effectif à partir du 1^{er} janvier 2009.

i) Avantages particuliers:

Ni les actionnaires de la Société Reprenante, ni les actionnaires du Sujet Transférant ne bénéficient de droits spéciaux et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs et aux commissaires le cas échéant, des deux sociétés en rapport avec et comme conséquence du Transfert.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent Projet de Transfert conformément à la Loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. WAGNER, A. BADOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2009. LAC / 2009 / 91074. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur ff. (signé): SCHNEIDER.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009032401/7241/166.

(090040445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Overland, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.682.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

On the tenth of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company Fortis "De Ondsrug" B.V., registered at the trade register of Amsterdam, The Netherlands, under number 33110286 0000, with registered office at NL-1097 JB Amsterdam, The Netherlands, 200, Prins Bernhardplein,

here represented by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. David SANA, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "OVERLAND", R.C.S. Luxembourg section B number 90682, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 20, 2002, published in the Mémorial C number 169 of February 18, 2003, and that its articles of association have been amended for the last time by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, pre-named, on December 22, 2005, published in the Mémorial C number 618 of March 24, 2006.

II.- That the corporate capital of the private limited company "OVERLAND", pre-named, presently amounts to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1,000) sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "OVERLAND", pre-named, which has discontinued all activities.

IV.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

V.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VI.- That the liquidation of the private limited company "OVERLAND", pre-named, is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their respective assignment.

VIII.- That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and twenty-five Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le dix février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société Fortis "De Ondsrug" B.V., enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 33110286 0000, avec siège à NL-1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, 200, Prins Bernhardplein,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "OVERLAND", R.C.S. Luxembourg B 90.682, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 169 du 18 février 2003, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, pré-nommé, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 618 du 24 mars 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "OVERLAND", pré-nommée, s'élève actuellement à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "OVERLAND", pré-nommée, qui a interrompu ses activités.

IV.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

V.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VI.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "OVERLAND", pré-nommée, est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent vingt-cinq Euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2009. Relation GRE/2009/607. Soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009028139/231/97.

(090030631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Your Tacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.788.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Federico Franzina, private employee, born on 1st April 1961 in Padoue (Italy), residing at 11, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg.

The appearing person, is the sole shareholder of YOUR TACS S.A., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 105.788, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a notarial deed dated on 23 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 492 of 25 May 2005 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1806 of 22 July 2008.

The appearing person, representing the whole corporate capital then requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to change the object of the Company so that article 3 of the Articles of Incorporation will henceforth read as follows:

"The object of the Company is to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, any economic advisory services and any accountancy and fiduciary services, including assistance in tax matters, representation by proxy of third parties, domiciliation and fiduciary administration of companies, as well as any activities directly or indirectly connected with carrying out the professions of chartered accountant (expert-comptable), domiciliation agent, statutory auditor (commissaire), economic consultant and tax advisor.

The Company may accept any mandate, perform any operations of a fiduciary nature in accordance with the laws and regulations in force in the Grand Duchy of Luxembourg, and more generally may promote and implement the incorporation, transformation and reorganisation of any Company, any business, and any branch or firm, and provide any administrative services, book-keeping and register-keeping services.

The Company may acquire and manage any buildings located on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg or abroad which enable it directly or indirectly to fulfil its business purpose.

To the extent and within the limits of their compatibility with the professional rules applicable to the profession of chartered accountant (expert-comptable), the Company's object is also to

- acquire participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign entities whether such entities exist or are to be created, by way of subscription, acquisition by purchase, underwriting or by option, sale, exchange or contribution of securities or rights of any kind whatsoever, to hold, manage, control, develop and realize these participations

- carry out any commercial and financial transaction which directly or indirectly serve or is connected to its object or is liable to assist in the fulfilment of its object.

The Company may further lend funds in any form, grant any form of security and otherwise assist in any way the entities in which it has a direct or indirect interest, as well as those directly or indirectly connected to the group of which it is a part, including any shareholder, any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

Within such purpose, the Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Federico Franzina, employé privé, né le 1^{er} avril 1961 à Padoue (Italie), demeurant au 11, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg.

Le comparant est l'associé unique de YOUR TACS S.A. une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.788, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 du 25 mai 2005 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1806 du 22 juillet 2008.

Le comparant, détenant l'intégralité du capital de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger toutes prestations de conseil économique et tous services comptables et fiduciaires y compris l'assistance en matière fiscale, la représentation par mandat de tiers, la domiciliation et la gestion sous mandat de sociétés ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'exercice des professions d'expert-comptable, de domiciliaire, de commissaire, de conseil économique et de conseil fiscal.

La Société peut accepter tous mandats, effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et plus généralement peut promouvoir et réaliser la constitution, la transformation et la réorganisation de toute société, affaire, branche d'activité et entreprise ainsi que fournir tous services administratifs, de tenue de livres et de registres.

La Société peut acquérir et administrer tous immeubles situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger lui permettant de réaliser directement ou indirectement son objet social.

Dans la mesure et dans les limites de leur compatibilité avec les règles déontologiques applicables à la profession d'expert-comptable, la Société

- a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par voie de souscription, acquisition par achat, prise ferme ou option, vente, échange ou apport de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, la détention, le contrôle, le développement et la mise en valeur de ces participations

- peut effectuer toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra également accorder des crédits sous toutes formes, se porter caution, garantir sous toutes formes et assister autrement les entités dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'à celles dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris tout actionnaire ou tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

Dans le cadre de son objet la Société peut rassembler des fonds en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci, a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Federico Franzina et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. LAC/2009/ 1634. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009028093/7241/108.

(090030753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Sefani SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.828.

—
STATUTS

L'an deux neuf le trente janvier;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg (Luxembourg)

A comparu:

WILONA GLOBAL SA ayant son siège social à Panama City Panama, ici représentée par Madame Laurence BARDELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 28 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SEFANI S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à la somme de CINQ MILLIONS EURO (5.000.000,- EUR) divisé en CINQUANTE MILLE (50.000) actions de CENT EURO (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

WILONA GLOBAL SA 310

Total: trois cent vingt actions 310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé et Président, né à Luxembourg, le 13 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin, le 6 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue;
 - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née à Ortona (Italie), le 1^{er} juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire: La société CONSOLIDA SA, inscrite au Registre du Commerce du canton du Tessin sous le numéro Ch-524.3.001.853-2, ayant son siège social à Chiasso (Suisse), Via Grutli 4, 6830.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bardelli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 5 février 2009. Relation: EAC/2009/1266. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 17 février 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009028180/209/162.

(090030646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 761.400,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 97.815.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009027429/1421/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04267. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Um Ries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 13, Zone Industrielle Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 95.883.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009027430/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06158. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Drummond Moore Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.432.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu en date du 19 Décembre 2008 que:

- Monsieur Johan Dejans, Administrateur-Délégué, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg a été nommé administrateur de classe B de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la société clôturant au 31 décembre 2011.

- Le siège social de la société a été transféré de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg vers la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 Novembre 2008.

Les membres du conseil d'administration ont pris note du changement d'adresse professionnelle de Madame Sylvie Abtal-Cola en sa qualité d'administrateur de classe B de la société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg vers la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 Novembre 2008.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2009027621/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Um Ries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 13, Zone Industrielle Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 95.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009027432/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06155. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Um Ries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 13, Zone Industrielle Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 95.883.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009027433/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06153. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

M & P 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.810.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LBREP II MASTER & PP S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, registered at the trade register Section B N° 94.933, here represented by Karel Heeren, employee with professional address at 2, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "M & P 5 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

LBREP II MASTER & PP S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to 10,000 (ten thousand) shares in the share capital of the Company, having a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution of a partial claim in a total amount of EUR 31,500.- (thirty-one thousand five hundred Euro) that LBREP II MASTER & PP S.à r.l. holds against the Company LBREP II PRIMO S.à r.l., with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, registered at the trade register Section B N° 121.461 (the Claim).

The valuation of the Claim is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Company dated 31th, December, 2008 which shows that the value of the Claim is worth at least EUR 31,500.- (thirty-one thousand five hundred Euro).

The value of the Claim has been certified to the undersigned notary by a certificate dated February 3rd, 2009 issued by the management of LBREP II MASTER & PP S.à r.l. and by the management of LBREP II PRIMO S.à r.l. in respect of the Claim which states in essence that:

1. LBREP II MASTER & PP S.à r.l. holds the Claim against LBREP II PRIMO S.à r.l.;

2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Claim, per the attached balance sheet, is at least EUR 31,500.- (thirty-one thousand five hundred Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

3. the Claim is certain and due for payment without deduction (certaine, liquide et exigible) and transferable.

The contribution of the partial Claim to the Company, in an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is to be allocated to the share capital account of the Company, and

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,800.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Christophe Mathieu, Company Director, born on January 18th, in Verviers (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LBREP II MASTER & PP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés Section B N° 138.904,

ici représentée par Karel Heeren, employé, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 2 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "M & P 5 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

LBREP II MASTER & PP S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire 10.000 (dix mille) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq Cents) chacune et de les libérer entièrement par un apport partiel d'une créance d'un montant total de EUR 31.500.- (trente-et-un mille cinq cents euros) que LBREP II MASTER & PP S.à r.l. détient envers LBREP II PRIMO S.à r.l., une société avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B N° 121.461 (la Créance).

L'évaluation de la créance est documentée par, entre autres, un bilan de la Société daté du 31 décembre 2008 qui indique que la valeur de la Créance est d'au moins EUR 31.500.- (trente-et-un mille cinq cents euros).

La valeur de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 3 février 2009, émis par la gérance de LBREP II MASTER & PP S.à r.l. ainsi que par la gérance de LBREP II PRIMO S.à r.l. en ce qui concerne la Créance dont il ressort essentiellement que:

1. LBREP II MASTER & PP S.à r.l. détient la Créance envers la Société LBREP II PRIMO S.à r.l.;
2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance, d'après le bilan annexé, est d'au moins EUR 31.500.- (trente-et-un mille cinq cents euros) et depuis la date du bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et
3. la Créance est certaine, liquide et exigible et cessible.

L'apport partiel de la Créance à la Société, d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) sera affecté au compte capital social de la Société, et

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800.- Euro.

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu, administrateur de sociétés, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29^{ème} étage Londres E14 5LE, Royaume Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K.HEEREN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2009. Relation: LAC/2009/4979. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028002/211/339.

(090030466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Pierrri s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5971 Itzig, 21, rue de l'Orphelinat.

R.C.S. Luxembourg B 22.863.

—
MENTION RECTIFICATIVE L090024724.04 DU 12/02/2009

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour PIERRI s.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009027435/503/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02686. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

BRC s.à r.l., Business Risk Consultancy s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 4, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 144.814.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le trois février.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Dimitrios BIGKERIS, détective privé, demeurant à L-1424 Luxembourg, 4, rue André Duchscher.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Business Risk Consultancy s.à r.l." en abrégé "BRC s.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes prestations d'investigations privées et de consultance, d'enquêtes en matière d'assurances, de banques, de contrefaçon et de sécurité.

La société est habilitée à faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par Monsieur Dimitrios BIGKERIS, associé unique.

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le troisième mardi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale se tiendra en l'année 2010.

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-1424 Luxembourg, 4, rue André Duchscher.

2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Dimitrios BIGKERIS, détective privé, né à Deskati, Grèce, le 08 juillet 1959, demeurant à L-1424 Luxembourg, 4, rue André Duchscher, qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: D. BIGKERIS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 4 février 2009. Relation: CAP/2009/354. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 11 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009028170/225/101.

(090030488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

CMC Group Financial Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.457.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027437/4763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06734. - Reçu 123,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

MARSIM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 2.784.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 février 2009.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2009027456/222/12.

(090029841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Harlock Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 425.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.879.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 02 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 02 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009;

- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 février 2009.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2009027436/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Art-Bâti Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.010.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009028250/8091/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07554. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Resolution Quadrangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.074.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 02 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 02 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Marc Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009;

- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 février 2009.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2009027439/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05448. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Amco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.157,41.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.269.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de rayer Monsieur Maurius Kaskas, commissaire de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Amco Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009027494/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.
